



Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le 28/01/2021

ID : 040-214003329-20210126-20210126_002-DE



REGLEMENT INTERIEUR

GENERALITES

La médiathèque d'Ychoux est un service public, géré par la municipalité. Elle est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tout citoyen. Elle constitue et organise des collections de documents couvrant tous les domaines de la connaissance, en vue du prêt à domicile et de la consultation sur place. Elle participe à la vie culturelle et sociale de la commune. Les collections sont à la disposition de tous et il appartient à chacun de les respecter et d'en prendre soin.

Le personnel de la médiathèque est à la disposition des usagers pour les conseiller et répondre à leurs questions.

HORAIRES

- Mardi : 13h-15h30
- Mercredi : 9h30-12h et 15h-18h30
- Samedi : 9h30-12h00

INSCRIPTION

L'inscription est individuelle ou familiale. Elle est nominative et fait l'objet d'une tarification fixée par délibération du conseil municipal. Pour toute inscription, il sera demandé obligatoirement :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile

L'adhésion est valable un an, à dater du jour de l'inscription. Pour les mineurs de moins de 12 ans elle sera effectuée par le tuteur légal.

TARIFS

1- ADHESION :

✳ Gratuite pour les moins de 18 ans

✳ Résidents

- Individuelle : 8 €
- Familiale : 10 €

✳ Personnes extérieures à la commune et vacanciers

- Individuelle : 10 €
- Familiale : 12 €

Un chèque de caution de 30 € sera demandé aux vacanciers non résidents

2 – PHOTOCOPIES ET IMPRESSION

- Noir et blanc : 0.25 €
- Couleur : 0.50 €

3 – ACCES INTERNET

- Gratuit



CONDITIONS DE PRÊT ET D'UTILISATION

Le prêt est consenti aux usagers inscrits et à jour de leur adhésion.

Pour 21 jours :

- 5 livres ou magazines
- 4 CD audio
- 1 DVD

Nouveautés limitées à :

- 2 pour les livres
- 1 pour les CD

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur. Les parents sont responsables des documents empruntés par les enfants dont ils ont la charge. Les usagers ne doivent en aucun cas réparer un document détérioré, ils doivent en informer les agents de la médiathèque au moment du retour.

Les abonnés sont tenus de restituer dans les délais les documents empruntés. Il est possible de demander la prolongation du prêt des documents par téléphone, aux horaires d'ouverture. En cas de non restitution de ces documents et après 3 relances restées sans réponses l'emprunt est suspendu jusqu'à régularisation de la situation.

En cas de perte, de détérioration ou de non restitution de document, l'utilisateur doit le remplacer à l'identique ; dans la mesure où le document n'est plus édité, un titre équivalent lui sera proposé par la bibliothécaire.

Concernant les CD/DVD/CD-ROM, toute reproduction des œuvres prêtées par la médiathèque est formellement interdite. La commune d'Ychoux dégage toute responsabilité en cas d'infraction à cette règle.

La consultation des sites Internet est soumise à la vigilance du personnel de la médiathèque qui peut contrôler le bon usage des pages web affichées à l'écran.

REGLES D'USAGE

Pour préserver la qualité du lieu et des services, il est demandé de :

- Ne pas fumer.
- Ne consommer ni nourriture, ni boisson.
- Respecter le calme du lieu.
- Ne pas introduire d'animaux, exception faite pour les chiens d'usagers handicapés.
- N'utiliser un téléphone que brièvement et avec discrétion.

Les usagers de la médiathèque sont responsables de leurs effets personnels. En cas de vol, la responsabilité de la collectivité territoriale ne pourra pas être engagée.

Les enfants sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents. Le personnel de la médiathèque les accueille, les conseille, mais ne peut en aucun cas les garder.

Confidentialité des informations relatives à l'utilisateur :

- Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont destinées à la Médiathèque : gestion des emprunts, mises à disposition du matériel informatiques, mises à disposition d'une connexion internet, inscriptions aux ateliers.

Les données personnelles collectées sont :

- *Nom, prénoms, adresse, année de naissance, numéro de téléphone, et, sous forme facultative, la nature de la recherche s'agissant des documents d'archives ;*



- *Caractéristiques du prêt ou de la communication : désignation de l'éditeur, etc.) ou du document d'archive, cotes de catalogage ou de classement, date, date(s) de relance.*
- *Données techniques collectées lors de la navigation*

- Les données collectées ne sont conservées pour la gestion courante que le temps strictement nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, le sort des données à l'issue de cette durée est destiné à la destruction.
- Les données sont susceptibles d'être transmises au prestataire en charge de l'hébergement et de la maintenance des logiciels.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité auprès de *M. Le Maire d'Ychoux, responsable du traitement auprès de La Mairie d'Ychoux* par écrit, Mairie d'Ychoux- Rue Félix Arnaudin- 40160 Ychoux, *en joignant une copie d'une pièce d'identité*, conformément à l'article 12 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement. Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et, le cas échéant, à l'accès à la médiathèque.

Fait à Ychoux le 27 janvier 2021

Le Maire,
Vincent CASTAGNÈDE



Le Délégué à la Protection des Données personnelles est l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI, 175, place de la Caserne Bosquet BP30069 - 40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX), que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.